

**12924/16**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 octobre 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 octobre 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil** portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Suède - Adoption

E 11569



Bruxelles, le 7 octobre 2016  
(OR. en)

12924/16

CDR 106

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Suède - Adoption

---

1. Par lettre datée du 5 juillet 2016, le Secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat de M<sup>me</sup> Ingeborg WIKSTEN, suppléante du Comité des régions.
2. En vertu de l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition, le gouvernement suédois a nommé<sup>1</sup> en tant que suppléant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
  - M. Mohamad HASSAN, *Ledamot i kommunfullmäktige, Uppsala kommun.*
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 12923/16 CDR 105.

---

<sup>1</sup> Doc. 12922/16 CDR 104.

5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
-